



**NATURE OCÉANE**  
40530 - LANDES

Email : [mairie@ville-labenne.fr](mailto:mairie@ville-labenne.fr)

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : [www.ville-labenne.fr](http://www.ville-labenne.fr)



**Décision du Maire : N° 21/2023**

***Marchés Publics à Procédure Adaptée n°05/2022: Travaux Extension de la Mairie - LOT 2 : Avenant n° 1***

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2194-1, et R 2194-2,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° 25/2022 attribuant les lots aux différentes entreprises,

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour prendre en compte la nécessité de renforcer la dalle existante,

**DECIDE**

Article 1 : D'accepter et de signer l'avenant n°1 au marché n° 05/2022 concernant le lot 2 (Démolition & Gros Œuvre) attribué à TISON ET GAILLET.

Article 2 : Le présent avenant engendre une plus-value qui s'élève à 2 589.36 € HT soit 3 107.23 € TTC. Le nouveau montant du marché Lot 2 est de 63 020.26 € HT soit 75 624.31 € TTC.

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture

Le 21/07/2023

Et publication/notification

Le 21/07/2023

Fait à Labenne, le 19/07/2023

Pour Le Maire empêché,

Stéphanie CHESSOUX

Première Adjointe